



CONCOURS SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS PRINCIPAUX DES DOUANES

La Direction Générale des Douanes organise pour les besoins de ses services, un concours sur épreuves pour le recrutement de **50** inspecteurs principaux des Douanes

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS :

- Etre âgé de 23 ans au moins et de 30 ans au plus à la date du concours ;
- titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur dans les spécialités suivantes **Économie douanière et fiscale ; Sciences juridiques et administratives ; Sciences économiques ; Sciences commerciales et financières ; Sciences de gestion; Planification et statistiques , sciences politiques et relations internationales , sciences humaines et sociales , options (bibliothéconomie et archives , sociologie de l'organisation et du travail , psychologie du travail , communication et relations publiques) ,droit des affaires .**
- avoir une taille minimale de 1,66 mètre pour les hommes et de 1,56 mètre pour les femmes ;
- Avoir une acuité visuelle totalisant 15/10ème pour les deux yeux sans que l'acuité minimale pour un œil ne soit inférieure à 7/10^{ème} sans correction par des verres ou des lentilles ;
- Etre de constitution robuste et indemne de toute maladie contagieuse, mentale ou chronique et être apte à exercer de jour comme de nuit ;
- Acquiescement de 300 DA représentant les droits de participation,
 - Durée de la formation : Une (1) année. Régime internat.
- Les candidats admis à participer aux concours doivent subir un test psychotechnique avant le déroulement des épreuves écrites d'admissibilité

II- LE DOSSIER DE CANDIDATURE:

A/ Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une demande manuscrite,
- Un formulaire rempli par le candidat disponible sur le site internet de l'administration des douanes (www.douane.gov.dz)
- Une copie certifiée conforme à l'originale de la carte d'identité nationale, en cours de validité
- Une copie certifiée conforme à l'originale de la licence ;
- Un certificat médical d'ophtalmologie délivrée par un Spécialiste,
- Un certificat de toise,

- Quittance de paiement des droits de participation au concours fixée à 300 DA par mandat carte au compte CCP N° 3000.50 CLE 52 avec mention à virer au compte trésor n° 597.750 ouvert auprès de la trésorerie centrale d'Alger au profit de la régie de recette de la direction générale des douanes.

Après leur admission définitive au concours sur épreuves, les candidats doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :

- copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national, certifiée conforme à l'original par l'administration des douanes
- extrait du casier judiciaire, en cours de validité ;
- certificat de résidence ;
- extrait de l'acte de naissance n° 13 ;
- certificats médicaux (Deux (02) certificats médicaux (médecine générale, phtisiologie délivrés par un médecin spécialiste) attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé,
- deux (02) photos d'identité ;

B- Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard vingt **quinze (15) jours ouvrables** après la date de la publication de l'avis de presse dans les quotidiens nationaux au niveau du Centre national de la formation douanière, Zone industriel Oued Smar Alger.

NB :

- La date et le lieu du déroulement des épreuves écrites seront portés individuellement à la connaissance des candidats.
- Tout dossier incomplet ou déposé en retard ne sera pas pris en considération.
- Les frais de participation ne seront pas remboursés quel que soit le motif.